



d'ici à 2010, la convention prévoit l'éradication de 24 500 logements insalubres ou indignes

Six ans pour créer des logements

Entre 2005 et 2010, 24 000 logements sociaux devraient être construits et 98 000 réhabilités, après la signature de la convention de délégation de compétences de l'Etat au département de Paris pour les aides au logement. (21/04/2005)

"Nous avons pris le risque, à notre arrivée, de nous engager à financer 3 500 logements par an, contre 1 500 avant 2001. Grâce à cette convention, ce ne sont plus 3 500 mais 4 000 logements sociaux qui seront financés chaque année", s'est réjoui le maire de Paris. Par cette convention signée hier entre Bertrand Delanoë et Marc Philippe Daubresse, ministre délégué au Logement et à la Ville, l'Etat donne à la Ville de Paris "une compétence pour être autonome dans ses choix et l'utilisation des crédits dans le logement social".

Un financement partagé

Pour financer la création de 24 000 logements sociaux et la réhabilitation de 98 000 logements sur six ans, l'Etat investira 560 millions d'euros et la Ville 850 millions. "Sur une partie de la politique du logement, c'est une manière intelligente de travailler ensemble en déléguant les compétences, en fixant les montants. Mais il nous reste encore du chemin à parcourir pour être d'accord sur la politique du logement. Je pense en particulier à l'hébergement d'urgence, à la dynamique de l'Etat quand il peut nous vendre des terrains ou des immeubles pour du logement social, ou encore à des modifications législatives pour mieux encadrer les ventes à la découpe", a tempéré le maire de Paris.

L'Etat reste garant

Interrogé sur le mal-logement, Bertrand Delanoë a indiqué que "4 600 logements sociaux existent, ainsi que 2 400 résidences sociales et 1 650 logements en urgence", ajoutant que l'effort de l'Etat et de la Région en matière d'hébergement d'urgence n'était pas assez important. Il a par ailleurs précisé que sur les 4 000 logements sociaux financés chaque année, un tiers était réservé aux logements intermédiaires et que la proportion serait la même après la signature de cette convention. Marc Philippe Daubresse a quant à lui précisé que l'Etat, malgré la délégation de compétences, "restait garant". "Si l'Etat ne restait pas garant, on pourrait avoir une France à plusieurs vitesses, avec des objectifs fondamentaux sur le logement des plus démunis et sur l'habitat indigne qui ne soient pas pris en compte dans telle ou telle partie du territoire français", a-t-il ajouté. Le ministre délégué au Logement et à la Ville a affirmé que des réponses sur les ventes à la découpe seraient données le 12 mai prochain, après le débat à l'Assemblée nationale. Aurélie Sarrot